

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-03-038

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX
David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Patrick BOUSSATON
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Monsieur Daniel MOULON suppléant de Monsieur Gaby TOUZINAUD

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD
Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT (*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD
Philippe PELLETIER – Denis DUBOURGNOUX

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

15 septembre 2023

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

15 septembre 2023

Publication (affichage) ou notification du :

27 septembre 2023



Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612.11,

Vu la délibération n° CS 2023-01-007 du 06 février 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Considérant la nécessité de prendre en compte la hausse du nombre de saisonniers ainsi que l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'annulation d'un titre sur exercice antérieur établi au nom de la CDA de La Rochelle relatif au refus de tri sur Altriane,

Monsieur le 2^{ème} Vice-président propose au Comité Syndical d'autoriser les modifications ci-après :

- Aux chapitres 021 et 023, diminution des crédits de 679 000€ afin d'augmenter les crédits du chapitre 65 (autres charges de gestion courante), chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés), et chapitre 67 (Charges spécifiques),
- Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés), une augmentation des crédits de 239 000 € correspondant à une hausse de saisonnier et du point d'indice appliqué à l'ensemble des agents,
- Au chapitre 67 (Charges spécifiques), compte 673, une augmentation des crédits de 440 000€ correspondant à une annulation d'un titre sur exercice antérieur établi à la CDA de La Rochelle concernant le refus de tri Altriane à traiter à Chermignac pour les périodes 2018-2019,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	-	6 000,00 €	-	-
D-64118 : Personnel titulaire - Autres indemnités	-	100 000,00 €	-	-
D-64138 : Personnel non titulaire – Primes et Autres indemnités	-	120 000,00 €	-	-
D-6417 : Rémunérations des apprentis	-	2 000,00 €	-	-
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	-	2 000,00 €	-	-
Total D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	-	230 000,00 €	-	-
D-023-7213 : Virement à la section d'investissement	679 000,00 €	-	-	-
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	679 000,00 €	-	-	-
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	-	3 000,00 €	-	-
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	-	3 000,00 €	-	-
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale – part patronale (élus)	-	3 000,00 €	-	-
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	-	9 000,00€	-	-
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	440 000,00 €	-	-
Total D 67 : Charges spécifiques	-	440 000,00 €	-	-
Total section de fonctionnement	679 000,00 €	679 000,00 €	-	-



Section d'investissement				
R-021-7213 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	679 000,00 €	-
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	679 000,00 €	-
D-2313-13-7213 : Bâtiments	679 000,00 €	-	-	-
Total D 23 : immobilisation en cours	679 000,00 €	-	-	-
Total section d'investissement	679 000,00 €	-	679 000,00 €	-
Total Général	-679 000,00 €		-679 000,00€	

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 26 septembre 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

